

COMMUNE DE MONTVERNIER (73300)

[☎ : 04.79.64.28.26](tel:04.79.64.28.26)

[E.mail : mairie@montvernier.fr](mailto:mairie@montvernier.fr)

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 24 FEVRIER 2023**

Présents : CROSAZ Daniel, CROSAZ Hervé, BLANC Jacques, CROSAZ-CARILLON Vincent, PELLICER Sabine, DUC Christian, FARDEAU Séraphin, JUSOT Thierry.

Procuration : FOUQUET Marie donne procuration à CROSAZ Daniel, NARDIN Stéphanie donne procuration à CROSAZ Hervé.

Absent : SZYMONIAK Romain.

Secrétaire de séance : CROSAZ Hervé.

Début de séance à 20h :

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 25 NOVEMBRE 2023 :

Pas de remarque

2) AUTORISATION DE MOUVEMENTS DE CREDITS A MONSIEUR LE MAIRE :

Cette autorisation a été voté lors de l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023. Monsieur Le Maire peut effectuer des mouvements des crédits durant l'année sans attendre l'approbation du Conseil Municipal.

3) TARIF DE LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE :

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal, qu'il est préférable d'appliquer un tarif à la journée pour donner suite à certaines demandes. Il est proposé les tarifs pour les tiers et les Associations extérieures comme suit :

- 90 euros pour les tiers de la Commune et de l'extérieur pour la journée
- 150 euros pour les Associations extérieures à la Commune à l'année.
- La gratuité pour les Associations de la Commune.

➤ Vote à l'unanimité

4) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE VOYAGE SCOLAIRE A PARIS (Subvention) :

Suite de la demande de l'école de PONTAMAFREY au dernier Conseil Municipal d'une subvention pour le projet classe de découverte à Paris pour une durée d'une semaine au printemps. Deux élèves résidents sur la Commune participeront à cette sortie. Le Conseil Municipal décide de financier à hauteur de 200 euros par élèves soit un total de 400 euros. (Coût réel de 450€ par élèves).

- Vote à l'unanimité

5) RECRUTEMENT D'AGENT CONTRACTUEL SUR EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal le renouvellement du contrat de l'agent contractuel actuellement en poste en qualité d'Adjoint Administratif pour une durée de 12 mois à partir du 12 mars 2023.

- Vote Pour 9 – Abstention 1

7) COMPETENCE DE L'OFFICE DU TOURISME A SAINT JEAN D'ARVES :

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que la compétence de l'Office du Tourisme avait été donné à la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan. La Commune de ST JEAN D'ARVES souhaite récupérer à ce jour cette compétence de la 3CMA, pour cela il faut un accord de la majorité des Communes membres de la 3CMA.

- Vote Pour 8– Abstentions 2

8) MOTION RELATIVE AUX ACCES FRANÇAIS DU TUNNEL TRANSFONTALIER LYON-TURIN :

La ligne grand gabarit avec un tracé Belley -St Jean de Maurienne – Italie passe sous 4 montagnes. L'ensemble des acteurs économiques sont pour ; sauf une entité qui veut passer par la ligne historique.

- Accord à l'unanimité pour que le projet grand gabarit soit gardé dans l'objectif de préservation de la Maurienne.

9) MOTION RELATIVE AU PROJET DE ZONE SPECIALE CARRIERE MAURIENNE(ZSC) :

La carrière en exploitation au-dessus de ST JEAN DE MAURIENNE souhaite s'étendre de son site actuel jusqu'en dessous à la route la Combe. Nos richesses sont exploitées et envoyées à CHAMBERY à l'usine, si nous avons les désagréments, il serait bon d'avoir aussi les emplois et les profits.

- Motion contre ce projet à l'unanimité

10) NETTOYAGE DES RESERVOIRS :

- Fourneaux jeudi 2 mars
- Montbrunal jeudi 9 mars
- Noirey - jeudi 16 mars
- Chef-Lieu mardi 21 mars

11) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Refus des travaux proposés par l'ONF (plus de 8 000€ pour faire de la dépréciation qui consiste à abattre les arbres, les tronçonner en morceaux et les laisser sur place).
- VALLON/VALLOCIERE : Nous avons 4 300 280 m² sur la Commune de St Martin de Belleville avec ces parcelles qui actuellement servent de pâtures aux moutons et on en retire en gain 1200€ an. Monsieur Le Maire souhaite vendre ces terrains en les proposant à La Commune de St Martin de Belleville ou autres investisseurs potentiels (Agriculture, la chasse...). Le prix de vente, en se basant sur des ventes similaires pourrait être de 0.3 à 0.4€ le m², ce qui ferait un gain conséquent pour la commune (1,7M€ environ).
Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire a proposé ces terrains à la vente.
- Travaux du Noirey : Le réseau d'assainissement au centre du village est très détérioré (vu lors du passage de la caméra). Des devis ont été fait pour refaire ce réseau et en profiter pour séparer les pluviales et remettre à neuf la partie eau. Montant de 73 000HT.
Un chiffrage a également été demandé pour profiter des travaux et faire en sorte d'enterrer les réseaux secs (électriques et téléphones), le devis fait état de 75 000€, dont 46 600€ à la charge de la Commune. Les travaux vont être prévus sur 2023 pour la partie Eau / Assainissement / Pluvial. On peut espérer avoir 80% de subvention soit un faible reste à charge pour la Commune.
Pour les travaux éventuels sur l'électricité, Monsieur Le Maire va demander au SDES de revoir le devis à la baisse avant de prendre une décision.
- Bulletin Municipal : La distribution a été faite dans les boîtes aux lettres cette semaine.
Un oubli a été constaté dans la rubrique Etat Civil : Décès le 9 décembre 2021 de Marie-Rose CROSAZ née DURIEUX.
Le Conseil Municipal s'excuse de cet oubli.
- Chalet du Mélèze : Un panneau en bois va être mis en place sur ce chalet indiquant « Commune de MONTVERNIER ».

Fin de séance : 22H00

Le Maire,
Daniel CROSAZ